



Éléments de précision Analyse économique Projet LAD – Phase 1

Dossier de la Régie : R-3770-2011

ALIMENTER L'AVENIR

Présentation à la Régie de l'énergie - Mai 2012

HQD-8, document 2



Plan de la présentation

- 1. Philosophie des dossiers d'investissement
- 2. Paramètres économiques / analyse de risques
- 3. Périmètre du projet
 - a. Croissance
 - b. Pérennité du parc
- 4. Efficience du scénario de référence
- 5. Branchement / Débranchement





Philosophie des dossiers d'investissement

- Respect des encadrements réglementaires (art. 2 du Règlement (projets > 10 M\$), Guide de dépôt)
- Analyse par comparaison de coûts et de bénéfices
- Méthodologie pour l'analyse économique et financière est la même que celle des autres projets d'investissement





Paramètres économiques / analyse de risques

- Fixation du taux de rendement par la Régie (article 32 de la LRE)
- Aucun contrôle sur le taux d'actualisation
- Analyses de sensibilité sur les principaux paramètres du projet
- Preuve complétée par des réponses à des DDR sur la variation de différentes hypothèses.

Périmètre du projet LAD

- Remplacement massif de 3,8 M de compteurs sur la période 2012-2027;
- Les dépenses du déploiement massif et les coûts récurrents induits seront récupérés au moyen de la réduction des coûts provenant des processus relever, recouvrer et du centre d'appel
- Approche conservatrice quant à d'autres gains potentiels (rétablissement de service, subtilisation, CATVAR, ... non pris en compte dans l'analyse économique du projet)





Périmètre du projet LAD: croissance

- Retrait de la croissance du périmètre du projet
 - Aucune spéculation sur : évolution des prix, technologies offertes et normes de Mesures Canada
 - Tendance du marché : baisse des prix pour les compteurs IMA et déclin de l'offre des compteurs AMR
 - Prévision sur un horizon de 20 ans : exercice hasardeux quant à l'évolution relative des différents paramètres surtout dans un contexte de développement technologique en évolution
- Suite à l'autorisation du projet LAD, l'activité de base du processus Mesurer sera modifiée et réalisée à moindre coût



3B

Périmètre du projet LAD: pérennité

- Retrait des activités de pérennité des compteurs du périmètre du projet
 - L'approbation du projet permettra d'obtenir une dispense de Mesures Canada, éliminant ainsi un nombre important de changements de compteurs
 - Le volume de compteurs récupérés inclut des compteurs CII et est tributaire de la capacité du Distributeur à les déployer dans les phases subséquentes du projet
 - Les besoins de compteurs ne sont pas uniformes partout en province
- Suite à l'autorisation du projet LAD, il est prévu installer des compteurs de nouvelle génération quelques mois précédant la mise en place des réseaux de télécommunication.

Efficience du scénario de référence

- Certains intervenants ont évoqué des gains en liens de télécommunication via le recours aux MOM
- Matérialité des gains non tangible pour les télécommunications utilisées pour le MV-90, compte tenu de:
 - Facturation des clients à une date précise
 - Synchronisation requise pour les factures de certains clients
 - Accessibilité en temps réel pour les clients dont la gestion de la puissance est importante

Efficience du scénario de référence

- Constats des travaux d'un déploiement de l'AMR
 - Majorité des gains provenant du marché résidentiel et des petits commerces (sans lecture de puissance)
 - Aucun gain provenant des compteurs à puissance
 - Lecture unidirectionnelle : absence de pistes additionnelles d'efficience dans le futur
 - Analyse complète d'un scénario "drive by" constitue en soit un autre scénario – non poursuivi par le Distributeur
- Les gains d'efficience contenus au scénario de référence du Distributeur reposent sur l'absorption de la croissance pour la fonction Relève de compteurs

Branchement - Débranchement

- Coût facturé < coût de l'intervention : incitatif pour le client à conclure une entente de paiement
 - Révision faite en 2005 (R-3535-2004 Phase 1)
 - Le Distributeur ne veut pas refléter le coût réel : la clientèle visée est déjà en difficulté financière
 - Frais de rebranchement facturés au client :
 - aucun lorsque l'interruption est initiée par le Distributeur
 - 300 \$ suite à une cessation faite par le client